



Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

Président du Conseil : Manuel Stern Début de la séance : 20h16

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
4. Election d'un membre à la Commission de Gestion
5. Communication du Bureau du Conseil
6. Communication de la Municipalité
7. Préavis 055/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 46'000.00 en vue de la mise au concours de la gestion de l'Auberge communale et du restaurant du Centre Sportif
8. Préavis 056/2021-2026 – Octroi de droits de superficie distincts et permanents en faveur des SITSE pour l'exploitation de STAP sur deux parcelles propriétés de la Commune
9. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
10. Propositions individuelles et divers.

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Appel des membres du Conseil Communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 41 sont présents, 8 excusés, (Michael Divia, Florence Dutruy, Solène Frei, Ari-Pekka Hameri, Nicolas Lockhart, Silvio Müller, Robert Schmoll, Alexandre Suess), 1 absent (Rui Martins).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 22.

2. Approbation de l'ordre du jour

Suite à la démission de **Mme Pamela Walsh** de son poste de déléguée de l'APEJ, une modification de l'ordre du jour est proposée. Un nouveau point (Point 5) est ajouté afin de procéder à l'élection d'un membre de l'AdF pour la remplacer.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

Après réécoute de l'enregistrement du dernier conseil et relecture, il a été jugé pertinent d'ajouter la réplique de **M. Wil Wargnier** à la réponse que lui avait faite **M. Hervé Mange**,

municipal, au Point 12 (page 10) concernant la manière de communiquer : « **M. Wil Wagnier** réplique qu'il ne parlait pas de loi mais de simple bonne intelligence. »

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre est soumis à approbation. Aucun commentaire ou correction n'est apporté.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec 8 abstentions.

4. Election d'un membre à la Commission de Gestion

M. Patrick Wavre est élu tacitement en tant que membre de la commission de Gestion.

5. Election d'un délégué de l'APEJ

En l'absence de candidat déclaré pour le poste de délégué à l'APEJ, ce point est reporté à la prochaine séance **M. Philippe Schirato** est prié de faire un rappel auprès de son groupe.

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, invite les conseillers intéressés par la candidature au poste de délégué de l'APEJ à la solliciter pour toute question relative au fonctionnement et au nombre de conseils intercommunaux durant l'année.

6. Communications du Bureau du Conseil

M. Manuel Stern, président du Conseil

- Billet d'entrée piscine : Rappel du retrait des billets d'entrée pour la piscine des Rojalets auprès de **Mme Lisa Guérin** en fin de séance.
- Dates des séances du conseil communal 1^{er} semestre 2026 : Les dates des séances du Conseil communal pour le 1er semestre 2026 ont été transmises ce jour. Il est demandé aux conseillers de noter toutes les dates dans leur agenda.
- Séance extraordinaire PACOM : Rappel est fait que, compte tenu de l'ampleur du dossier PACOM et de ses émoluments pour la séance extraordinaire du 24 novembre, l'intégralité des documents annexes et règlements sont disponibles et consultables sur l'espace dédié au Conseil communal sur le site internet founex.ch.

7. Communications de la Municipalité

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, prend la parole

ARSCO :

L'inauguration officielle de la Piscine-Patinoire a eu lieu le vendredi 14 novembre (avec les autorités) et le samedi 15 novembre (pour la population de Terre Sainte). L'accès gratuit a permis à de nombreuses familles de tester les infrastructures. Le restaurant « Cosy Kitchen » a également ouvert ses portes le samedi avec succès. L'accès au public pour la patinoire sera effectif dès le mercredi 19 novembre, la piscine étant ouverte depuis le 18 août dernier.

Les incivilités sur la Grand-Rue :

La présence de la Travailleuse Sociale de Proximité (TSP) les jeudis soir sur la Commune semble positivement impacter les prises de contact et on note une diminution des appels à la gendarmerie. De plus, la soirée d'Halloween s'est déroulée sans incident notable, grâce notamment au mandat de trois patrouilles (six agents) sur un périmètre élargi. La municipalité poursuit sa collaboration avec les partenaires et intervenants concernés.

Prochains préavis :

Deux préavis seront présentés lors de la séance extraordinaire du 24 novembre : le premier relatif au Plan d'affectation communal (PACOM) et le second concernant le règlement sur les taxes et les émoluments administratifs.

Pour la séance du 8 décembre, les préavis suivants seront présentés par la municipalité :

- N° 059/2021-2026 – concernant le remplacement d'un véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte.
- N° 060/2021-2026 – Recondution du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
- N° 061/2021-2026 – concernant le Budget 2026
- N° 062/2021-2026 – concernant le remplacement des chaudières à mazout des bâtiments du Centre communal par des pompes à chaleur
- N° 063/2021-2026 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, passe la parole à **M. Hervé Mange, municipal**

M. Hervé Mange, municipal, informe le Conseil que le crédit d'étude complémentaire pour la construction d'un bâtiment au port (phases initiales du modèle SIA pour évaluer la faisabilité du projet) est arrivé à son terme. Il présente des planches illustratives du projet, notamment un bâtiment en bois sur socle béton avec toit végétalisé, intégrant une coursive externe pour limiter l'emprise au sol et comprenant une salle communale et des locaux pour les sociétés locales. Un nouveau préavis sera présenté en décembre pour le financement des phases d'études suivantes, qui permettra d'arriver à la fin du processus SIA.

8. Préavis 055/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 46'000.00 en vue de la mise au concours de la gestion de l'Auberge communale et du restaurant du Centre Sportif

M. Manuel Stern, président du conseil, se retire et demande au vice-président **M. Thomas Morisod** de prendre la présidence pour l'examen du Point 8 (Préavis et son amendement).

M. Laurent Kilchherr, municipal, mentionne l'ajout d'un amendement concernant la fin de l'exploitation pour le centre sportif à fin 2028 et non 2026. Ce préavis sollicite un crédit pour mandater Gastroconsult afin d'analyser l'offre actuelle, le potentiel commercial des locaux, et d'assurer la prospection de candidats pour les baux de l'Auberge Communale (bail débuté en 2012) et du restaurant du centre sportif (bail débuté le 1^{er} avril 2014). Cette démarche vise à optimiser la gestion des établissements publics, actuellement déficitaires pour la Commune, sans exclure les exploitants actuels du processus de sélection future. **M. Laurent Kilchherr, municipal**, lit les conclusions.

Mme Florence Wagnier lit les conclusions du rapport de la commission des finances. Elle indique que la Commission des finances a procédé à plusieurs échanges avec la municipalité afin de mieux comprendre les coûts liés à ce mandat. Malheureusement, la commission n'a pas obtenu le détail de ces informations.

M. Manuel Stern, tout en saluant la volonté de la municipalité d'auditer la gestion des établissements de nos restaurant, juge la méthode employée "particulièrement inappropriée". Il déplore que la municipalité n'ait pas eu un dialogue direct et préalable avec les gérants actuels avant de rendre le préavis public, ce qui a causé un préjudice moral aux exploitants et suscité l'inquiétude de leurs collaborateurs. Compte tenu du climat délétère et des risques potentiels (prolongation des baux, rachat d'investissements), **M. Manuel Stern**, encourage le Conseil à suivre la recommandation de la Commission des Finances et à refuser le préavis.

Il conclut en suggérant à la municipalité de présenter des excuses aux gérants pour le tort qu'elle leur a fait bien involontairement avec la forme de ce préavis.

M. Simon Vaucher exprime sa forte conviction à refuser le préavis 055/2021-2026 dans sa forme actuelle, rejoignant l'avis de la Commission des Finances. Il critique la méthode et l'impact humain de la proposition, soulignant qu'aucun problème notable des gérants actuels n'a été constaté justifiant un bouleversement de l'équilibre en place. L'engagement d'un crédit de CHF 46'000 pour une mise au concours complète est prématuré et non justifié. C'est une dépense énorme pour une hypothèse, et non pour une nécessité avérée. Il déplore également le manque de considération envers les gérants. Il recommande de refuser le préavis et d'opter pour une approche graduelle débutant par une simple phase d'analyse objective, incluant le dialogue avec les tenanciers et une enquête auprès des habitants. Cette approche serait financièrement plus responsable et humainement plus juste.

M. Laurent Kilchherr, municipal, précise que la demande porte sur un crédit total pour le mandat de Gastroconsult, et non une dépense immédiatement engagée, en expliquant qu'il est impossible pour le prestataire de fournir un détail des coûts par phase en amont, car chaque mandat est unique. Il justifie l'approche globale par l'échéance des baux de cinq ans, soulignant que scinder le mandat en n'autorisant qu'une phase d'étude initiale pourrait empêcher la municipalité de renégocier les loyers avant le prochain renouvellement, ce qui pourrait durer encore quatre ans. Il réaffirme que le prestataire est une référence dans le domaine et travaille pour de nombreux cantons romands.

M. Philippe Magnenat dénonce une "grosse maladresse" de la municipalité, soulignant le manque de considération envers les gérants actuels qui s'investissent énormément, y compris le week-end et en soirée. Il compare la démarche à être convoqué par un employeur pour être félicité, puis informé que l'on recherche un remplaçant, ce qui est profondément frustrant, méprisant et humiliant pour ces professionnels. Il conclut en espérant que la municipalité tiendra compte à l'avenir de l'impact humain de telles attitudes.

M. Patrick Wavre exprime son désaccord sur la manière de procéder, estimant que l'introduction du préavis laisse entendre que la municipalité souhaite se séparer des gérants actuels. Il aurait préféré, à l'instar de la commission des finances, une approche en deux étapes, débutant par une simple phase d'analyse objective de la situation avant de mandater une démarche complète de prospection, afin de s'assurer que le changement est réellement nécessaire.

M. Laurent Kilchherr, municipal, insiste sur le fait que la démarche n'est pas dirigée contre les tenanciers actuels et qu'elle vise à une gestion légitime des biens communaux, comparable à une discussion qu'un chef de personnel pourrait avoir avec ses employés après de nombreuses années. Il conclut que le vote de ce crédit n'oblige en rien la municipalité à aller jusqu'au bout du processus si l'analyse initiale s'avérait satisfaisante.

M. Philippe Schirato demande pourquoi la municipalité lance ce mandat, qui s'étend sur plusieurs années, la dernière année de la législature, et pourquoi cette démarche n'a pas été entreprise plus tôt, notamment lors du renouvellement des baux du centre sportif en 2023-2024.

M. Laurent Kilchherr, municipal, explique que la démarche est nécessaire, car les baux des établissements publics sont de 5 ans, et que le projet est conçu sur le long terme pour traiter les deux établissements de manière équitable. Il précise que le renouvellement du bail du centre sportif en 2023 s'était fait dans un contexte post-COVID, et que le préavis actuel, loin d'être électoral, vise simplement à harmoniser la gestion des deux établissements malgré leurs échéances de baux différentes.

En tant que membre de la Commission de gestion, **M. Alexandre Galletet** souligne que ce préavis marque une transparence de la municipalité, qui soumet au Conseil une approche détaillée pour le renouvellement ou le changement des contrats, alors qu'elle

aurait pu, comme par le passé, résilier les baux et attribuer de nouveaux contrats sans consultation.

M. Thierry Bessède indique qu'il y a beaucoup de remarques « très personnelles », comme cela apparaît déjà dans les rapports. Il souligne que le travail est considéré comme bien fait mais qu'il est nécessaire d'engager une véritable phase d'analyse par des professionnels, car si certains y vont régulièrement, beaucoup de personnes n'y vont pas.

Mme Lucy Axam, rejoint **M. Thierry Bessède** dans sa réflexion qui aimerait connaître le ressenti des habitants de Founex.

M. Alexandre Favero souligne qu'il faut reconnaître au préavis le mérite de fournir enfin une forme de planning, ce qui n'est pas évident. Il rappelle que, pendant trois ans, la municipalité a souvent été critiquée pour avoir navigué « à gauche, à droite » sans connaître l'étape suivante. Il estime donc qu'au lieu de critiquer systématiquement, il faut aussi relever ce qui est positif sur ce point.

M. Manuel Stern précise qu'il ne disait pas de ne pas passer par un professionnel, mais que la manière dont les démarches ont été effectuées vis-à-vis des personnes concernées sont inappropriées. Si un audit avait été mis en place pour faire un état des lieux, « tout le monde aurait levé la main » pour le valider.

M. Gaetan Devins demande si les résultats de l'analyse de Gastroconsult seront présentés au Conseil.

M. Laurent Kilchherr indique qu'il n'a pas encore été discuté si les résultats seraient présentés ensuite au conseil et s'interroge sur ce qui serait présenté et dans quel but. Il souligne que le souci avec ces démarches, c'est qu'il y a un exécutif qui doit prendre des décisions et un législatif qui doit valider certains mandats pour la municipalité. Selon lui, si l'on présente les résultats de la première phase, qui montrent que « 90 % de la population se plaint », cela ne rend service à personne de le rendre public.

Il rappelle que le résultat de la première phase sert à la municipalité pour décider de continuer la recherche ou non. Il insiste sur la complexité du domaine de la restauration : les restaurateurs en place, qui gèrent les restaurants depuis 10 à 12 ans, partent avec un avantage, alors qu'un candidat inconnu, même avec une bonne idée, démarre de zéro. Il précise qu'il ne faut pas oublier cet avantage existant.

Il ajoute que la première phase est utile, mais que la situation reste complexe avec les baux à loyer et le budget 2026. Un amendement précipité pourrait poser des problèmes et bloquer la démarche. Il conclut en demandant de faire « un peu confiance » à la municipalité qui ne prend pas que des mauvaises décisions.

Mme Letizia Farine indique que le débat est assez émotionnel et que beaucoup de remarques sont plutôt subjectives. Elle ajoute que, dans l'introduction, les exploitants actuels peuvent faire acte de candidature à leur propre succession, ce qui montre que tout n'est pas complètement fermé. Il faut rappeler que depuis des années, il y a aussi des remarques et critiques sur ces établissements, elle propose donc de tempérer les ardeurs.

M. Serge Moser estime que la formulation est « très maladroite ». Il souligne qu'il y aura toujours des remarques et des critiques sur ces établissements, certains appréciant, d'autres non, et qu'il est donc intéressant d'avoir un bilan professionnel mais pense que les exploitants actuels doivent pouvoir bénéficier d'un traitement de faveur. Il souhaite également avoir confirmation que la municipalité reviendra au conseil pour présenter les conclusions de l'analyse et décider de revoir le bail ou d'adopter d'autres mesures.

M. Laurent Kilchherr, municipal, confirme ceci.

M. Nicolas Debluë indique qu'il existe de nombreux exemples dans les villages avoisinants de changements ou de tests de changement. Il souligne que, même s'il y a

peut-être des choses à redire sur les deux gérants actuels, on ne peut pas dire qu'un changement apporterait forcément mieux. Il insiste sur le risque que la situation puisse être encore pire avec de nouveaux gérants, notamment à cause du nombre de mois sans gérance possible et des coûts cachés, en rappelant qu'un des deux gérants a investi énormément d'argent dans le restaurant.

M. Luc Debluë souligne que, bien que le changement arrive rapidement et soit un peu inattendu, il s'agit d'un marché public. Il considère qu'une période de 10 à 12 ans n'est pas très courte, constituant un cycle naturel pour réfléchir et optimiser la situation. C'est le travail de la municipalité et ce qu'elle fait est correct dans cette situation.

M. Hervé Mange, municipal, souhaite connaître quels investissements l'un des deux gérants a effectué.

M. Nicolas Debluë indique qu'il discute avec M. Agdas, qui lui a précisé avoir réalisé des investissements importants dans la cuisine qu'il exploite actuellement.

M. Hervé Mange, municipal, se renseignera pour savoir ce que M. Agdas a acheté lui-même.

Mme Letizia Farine précise que, durant toutes ces années, la municipalité a largement répondu aux demandes, en proposant des emplacements de premier ordre et en refaisant terrasses, pergolas climatisées et sols. Même si M. Agdas a contribué à une petite participation, le reste des travaux importants a été pris en charge par la municipalité.

M. Manuel Stern indique qu'un des gérants a estimé avoir acheté du matériel comme des machines à café professionnelles, des caves à vin et du mobilier pour l'un des établissements, pour un montant actuel de plus de 198'000 CHF, payé par le gérant lui-même. Il précise que les transitions de gérance n'étaient pas non plus à la charge de la Commune.

M. Philippe Farine estime qu'il y a eu trop d'avis exprimés. Il rappelle qu'il s'agit d'une démarche proposée pour un renouvellement de contrat de 5 à 15 ans et salue la démarche, car elle fait appel à des professionnels habitués à ce type de processus. Cela permet de rester en retrait tout en obtenant des résultats objectifs et en conservant la possibilité de prendre une décision.

Mme Ana Cacioppo rappelle que la succession de l'auberge et du centre sportif s'était faite sans mise au concours à l'époque. Elle se dit contente qu'il y ait désormais un marché ouvert, permettant à la population de choisir. Elle rappelle son attachement personnel à l'auberge, tout en soulignant que chaque travail nécessite un engagement personnel.

M. Thomas Morisod, vice-président, passe au vote pour l'amendement du préavis.

L'amendement est accepté à la majorité avec 2 refus et 5 abstentions.

M. Alexandre Galletet demande le vote à bulletin secret.

M. Thomas Morisod rappelle que, selon le règlement, il faut qu'un cinquième des membres du conseil présents (soit 9) soutienne la demande pour qu'un vote à bulletin secret ait lieu. Ce seuil est atteint avec 13 membres ayant accepté.

M. Thomas Morisod, vice-président, passe au vote pour le préavis amendé.

Le préavis amendé est adopté à la majorité de 21 oui, 18 non et 2 votes blancs.

9. **Préavis 056/2021-2026 – Octroi de droits de superficie distincts et permanents en faveur des SITSE pour l'exploitation de STAP sur deux parcelles propriétés de la Commune**

M. Hervé Mange, municipal, présente le préavis et lit les conclusions. Il explique qu'il s'agit de régulariser une situation existant depuis de nombreuses années, en établissant deux droits de superficie distincts sur des terrains appartenant à la Commune et qui n'étaient pas formellement attribués au SITSE.

M. Andreas Mueller lit les conclusions du rapport de la commission de l'urbanisme.

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la discussion.

M. Philippe Magnenat demande ce qu'il adviendrait du droit de superficie dans l'hypothèse où une ou les deux stations seraient démantelées. Il souhaite savoir si ce droit serait alors révoqué et repris par la Commune.

M. Hervé Mange, municipal, évoque la possibilité que le bénéficiaire du DDP renonce à son droit par acte notarié auprès du cadastre mais n'ayant pas de réponse à donner, il propose de se renseigner pour apporter des informations lors du prochain conseil de décembre.

M. Philippe Schirato ne comprend pas pourquoi il faut effectuer des modifications avec des servitudes et souhaite savoir si la même situation existe dans d'autres communes. Il souhaite également savoir ce qu'il en est des bâtiments situés en bordure de l'autoroute, des réservoirs d'eau potable, de la station d'épuration et des autres bâtiments appartenant au SITSE.

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, précise qu'il s'agit d'un droit de superficie et non d'une servitude. Elle indique qu'il s'agit ici d'une régularisation concernant uniquement ces deux parcelles. Elle ajoute que, pour les autres communes, elle ne dispose pas de l'information. Elle précise que les réservoirs, ainsi que la route d'accès située au bureau des SITSE (cette partie ayant été vendue récemment), sont la propriété des SITSE.

M. Philippe Schirato précise que cela aurait mérité d'être expliqué dans ce préavis.

M. Luc Debluë relève que la durée des DDP est de 50 ans et demande si, passé ce délai, le terrain revient à la Commune.

M. Hervé Mange, municipal, confirme.

La parole n'étant pas demandée, **Manuel Stern, président du Conseil** passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité de 39 oui avec 2 abstentions.

10. **Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)**

SITSE : **Mme Nadine Ranieri** lit le rapport de la séance intercommunale qui s'est déroulée le 13 novembre 2025. Les informations détaillées relatives à cette séance figurent en annexe 1.

APEJ : La séance se tiendra le 18 novembre 2025.

SIED : **Mme Nadia Quiblier Fei** mentionne que le Conseil intercommunal du SIED s'est réuni le 14 octobre dernier. Les informations détaillées relatives à cette séance figurent en annexe 2. Elle sollicite **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**, pour parler du projet Démarche.

Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, explique que la société coopérative **Démarche**, basée à Nyon, a repris « Projet », un projet à vocation sociale.

Elle souligne que ce projet est particulièrement précieux : il permet non seulement la collecte des encombrants au bénéfice de la population, mais il possède également une dimension sociale forte. En effet, les objets collectés ne sont plus détruits en déchetterie : une partie est désormais transférée aux ateliers de Démarche, où ils sont réparés ou restaurés par des employés en formation ou en reconversion, puis remis en vente afin de financer les activités de l'association. Cela crée un cercle vertueux alliant utilité publique et insertion professionnelle.

De plus, les vêtements déposés à la déchetterie sont encore récupérés par l'association Texaid, qui les revend et reverse une partie des recettes au SIED, permettant de soutenir des œuvres locales. Cependant, l'objectif est que, dans un avenir proche, ce soit également Démarche qui prenne en charge cette filière afin d'étendre son modèle de ressourcerie aux textiles.

ORPC : Rien à signaler

Région de Nyon : M. Bernard Cintas rapporte les informations issues de la séance de commission qui s'est tenue le 8 octobre dernier figurant en annexe 3.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Manuel Stern, président du Conseil, passe la parole aux Conseillers communaux.

Une première question de **M. Thomas Morisod** porte sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Founex. Il demande si celui-ci est prévu prochainement, comme cela a été réalisé à Coppet et Commugny.

Lucie Kunz-Harris, syndic, répondra au prochain conseil.

M. Thomas Morisod demande quels sont les premiers retours concernant les aménagements réalisés au rond-point après l'autoroute pour le trafic vers l'école internationale et demande si ceux-ci ont été efficaces.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, précise que les bouchons constatés autour du rond-point de Balessert coïncident avec le retour à l'école et le début des travaux de réfection de la RC7 en septembre. Selon les représentants du canton et les observations sur le terrain, la situation n'est ni pire ni meilleure qu'auparavant. Les travaux sur la RC7 compliquent l'analyse de l'efficacité des aménagements, mais ils semblent avoir partiellement contribué à stabiliser le trafic sur certains tronçons.

M. Cédric Stern souhaite savoir si le revêtement final de la route des Soufflettes est définitif ou provisoire, relevant que plusieurs malfaçons ont été constatées et que l'état actuel de la route est problématique. Il demande également ce qu'il en est de la zone 30 : est-elle définitive ou sera-t-elle déplacée ?

Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, confirme que les travaux sont terminés et que la route est conforme au point de vue technique. Pour la zone 30, rien ne change.

Il est convenu d'un rendez-vous sur place prochainement entre **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, M. Cédric Stern et le bureau d'ingénieur**, afin de constater les malfaçons.

M. Philippe Magnenat s'interroge sur l'état du parking du Martin Pêcheur, signalant la présence de blocs de béton, de matériaux et de containers de chantier.

Lucie Kunz-Harris, syndic, explique que la zone sert d'installation de chantier pour la parcelle voisine, où une maison doit être déconstruite pour laisser place à la construction de deux villas. Elle précise que, faute d'autorisation de la DGTL pour installer des chantiers

hors zone à bâtir, ce sont les parcelles disponibles qui sont utilisées pour permettre les installations de chantier.

M. Hervé Mange, municipal, précise que de gros rochers ont été déposés et concassés sur place par un engin de la société Girardi. Il s'agit d'un chantier des SITSE réalisé en bordure du lac. Le matériau a été temporairement entreposé à cet endroit en raison de l'absence d'accès à la parcelle située au bord du lac, où les travaux d'aménagement de la sortie du Merderet sont en cours.

M. Thomas Morisod souhaite obtenir des informations sur la cabine des livres qui semble avoir été déplacée.

M. Hervé Mange, municipal, indique que la cabine des livres a été déplacée en raison de son mauvais état, notamment des détériorations sur le toit et les parois. Elle a été remplacée et repeinte grâce à l'intervention de la conciergerie, qui a également repeint les bancs de l'abribus.

M. Thomas Morisod souhaite savoir s'il existe un partage sécurisé des informations pour le nouveau site internet.

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, précise qu'elle n'a pas encore pu constater le déploiement du site, mais qu'il est prévu de créer un portail spécifique pour les conseillers.

M. Daniel Brunner, secrétaire municipal, indique qu'aucun portail spécifique n'a encore été développé pour le Conseil, mais qu'un projet est en cours avec Mme Lisa Guérin pour mettre en place un système de gestion des séances similaire à celui utilisé pour la municipalité.

Mme Ana Cacioppo demande à la municipalité si elle souhaite s'exprimer sur sa vision pour la suite concernant les prochaines élections.

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic, précise qu'elle n'a pas de réponse pour ses collègues, mais que les membres de son groupe connaissent déjà la situation. Elle indique qu'il y a plus de personnes intéressées que de sièges disponibles au sein de la municipalité, et que la décision relève d'une discussion interne à leur groupe. Elle confirme qu'elle souhaite se représenter, ainsi que **Christa von Wattenwyl, municipale**.

M. Hervé Mange, municipal, ne se prononce pas.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, se représente.

M. Laurent Kilchherr, municipal, ne se représente pas.

M. Manuel Stern, président du Conseil, conclut la séance en précisant que lui-même ainsi que les chefs de groupes politiques ont reçu les documents en vue des élections de la prochaine législature.

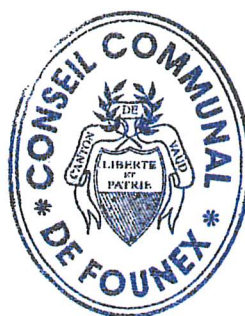
La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, lève la séance à 22h32.

ANNEXE 1 : Rapport SITSE
ANNEXE 2 : Rapport SIED
ANNEXE 3 : Rapport Région de Nyon

Founex, le 17.11.2025.

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Elisabeth Guérin